

LE COFFRAGE

NOEalu L

Notice d'utilisation Crochet de Grue

Référence
402620

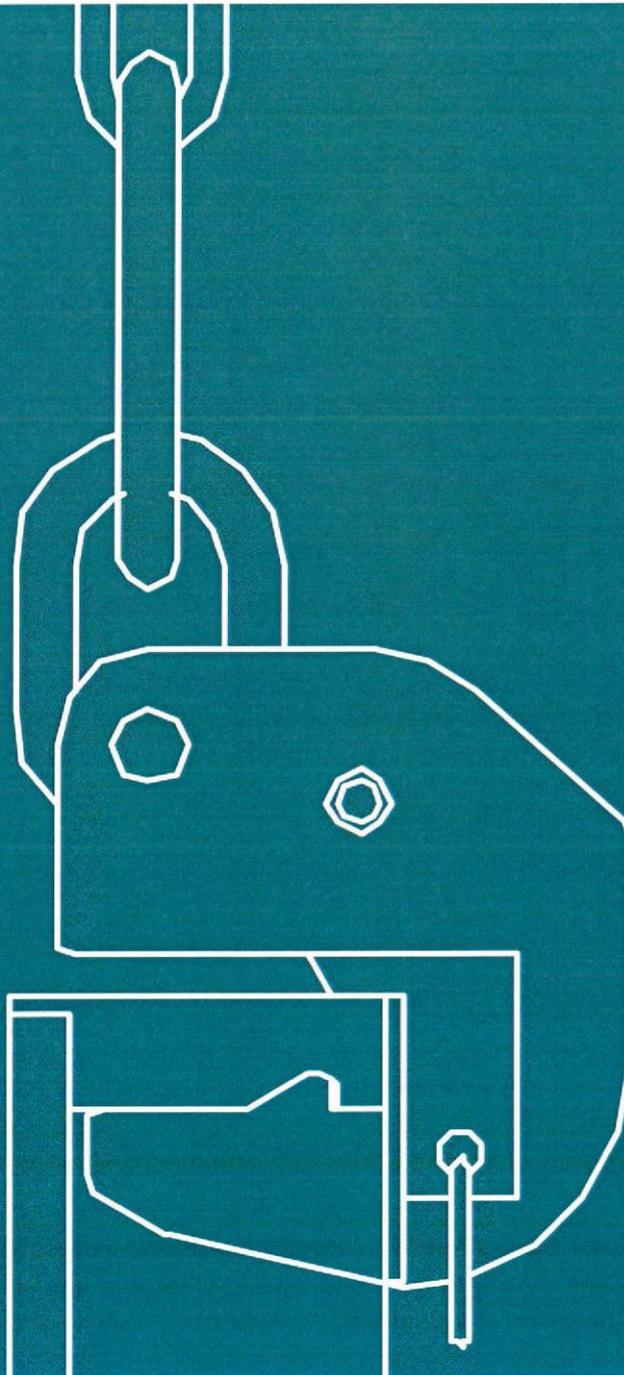


Table des matières

1. Notice de service	3	Veillez lire attentivement et respecter les instructions de la Notice d'utilisation. Conservez cette Notice d'utilisation à un endroit facilement accessible de sorte qu'elle puisse ultérieurement être consultée à tout moment sur les lieux d'utilisation.
1.1 Caractéristiques du produit	3	
1.2 Consignes de sécurité	3	
1.3 Utilisation conformément à l'usage prévu	5	
1.4 Utilisation du crochet de grue	6	
2. Annexe	10	
2.1 Déclaration de conformité CE	10	
2.2 Instructions de contrôle	11	

Légende:



Attention !



Remarque



Contrôle visuel

1. Notice d'utilisation

1.1 Caractéristiques du produit

NOEalu L

Crochet de Grue

N° de pièce	402620
Capacité de charge	1000 kg
Année de fabrication	200.

➔ **Porte-charge selon BGR 500 (VBG 9a)**

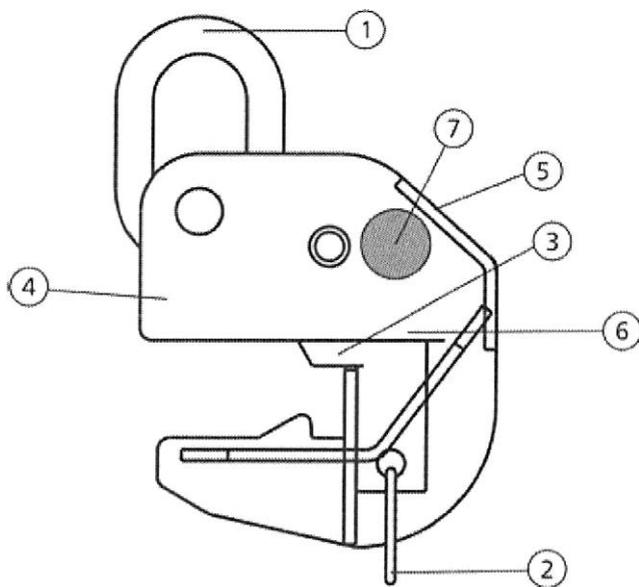


Figure 1

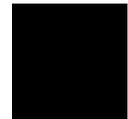
- 1 Suspension
- 2 Manette de commande
- 3 Loquet de sécurité
- 4 Corps d'étrier
- 5 Plaque signalétique
- 6 Ressort de traction
- 7 Plaquette de contrôle

1.2 Consignes de sécurité

➔ **Règles de sécurité pour l'utilisation de porte-charge selon la prescription pour la prévention des accidents BGR 500 (VBG 9a, en Allemagne)**

1. Il convient de respecter la Notice d'utilisation pour l'utilisation du crochet de grue NOEalu L.
2. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que la Notice d'utilisation fournie par NOE avec le crochet de grue soit conservée à un endroit aisément accessible et puisse à tout moment être consultée sur les lieux d'utilisation.
3. L'entrepreneur ne doit demander à une personne de travailler, sous sa propre responsabilité, avec des porte-charge que si cette personne est familiarisée avec de telles tâches.
4. Le crochet de grue NOEalu L doit être utilisé de façon à ne pas mettre des personnes en danger.
5. Il est interdit de soumettre le crochet de grue NOEalu L à des charges supérieures à sa capacité de charge (voir page 6).
6. Il est interdit de transporter des éléments de coffrage sur lesquels reposent des pièces non fixées.
7. Les charges doivent être prises et déposées de telle sorte qu'elles ne risquent pas de se renverser par mégarde, de se démonter, de glisser ou de rouler.
8. Il est interdit de tendre les câbles et chaînes utilisés en les faisant passer sur des arêtes vives de la charge.

Notice d'utilisation Crochet de Grue NOEalu L



9. Il est interdit de faire des noeuds dans les câbles d'acier et dans les chaînes en acier rond.
10. Si les chaînes sont vrillées, il faut les dévriller avant de lever la charge.
11. Il est interdit de poser des charges sur le crochet de grue NOEalu L car cela risquerait de l'endommager.
12. Le crochet de grue NOEalu L doit être rangé à l'abri des intempéries et d'agents agressifs qui risqueraient d'en dégrader la sécurité et la fonctionnalité.
13. Les personnes qui utilisent le crochet de grue NOEalu L doivent le surveiller durant l'utilisation, pour détecter à temps des défauts visibles comme éventuellement des déformations, fissures, cassures, l'absence de marques d'identification et le signaler en conséquence à l'entrepreneur
14. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que des crochets de grue NOEalu L qui présentent des dommages affectant la sécurité soient mis hors de service et ne risquent pas d'être réutilisés.
15. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que des réparations éventuellement nécessaires sur le crochet de grue NOEalu L soient exécutées exclusivement par son fabricant.
16. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que le crochet de grue NOEalu L ne soit mis en service qu'après contrôle par un expert en la matière et élimination des défauts constatés.
17. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que le crochet de grue NOEalu L soit contrôlé par un expert en la matière, à intervalles d'un an au

maximum et que le contrôle effectué soit attesté par l'application d'un cachet de contrôle.

18. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que le crochet de grue NOEalu L soit soumis au contrôle d'un expert en la matière - indépendamment des contrôles périodiques - quand il y a eu des dommages ou des événements particuliers qui pourraient avoir une répercussion sur la capacité de charge, de même qu'après toute réparation.

1.3 Utilisation conformément à l'usage prévu

La présente Notice d'utilisation donne des indications pour la manipulation et l'utilisation réglementaire du crochet de grue NOEalu L.

Le crochet de grue NOEalu L est un moyen de réception de charge servant à la manutention des éléments de coffrage NOEalu L.



Attention :
**La manutention d'éléments
d'autres systèmes de
coffrage est interdite !**

Il est utilisé pour le levage d'éléments de coffrage NOE individuels ou d'ensembles d'éléments assemblés de façon suffisamment rigide. Dans le cas d'éléments en position horizontale, la face coffrante peut se trouver aussi bien en haut qu'en bas.



Attention :

Il est interdit de transporter avec le crochet de grue NOEalu L des éléments endommagés ou des ensembles d'éléments qui ne constituent pas un assemblage suffisamment rigide !

Le transport proprement dit doit être effectué exclusivement en position suspendue à la verticale.

Il est interdit de transporter des éléments empilés à l'horizontale.

Le crochet de grue NOEalu L peut être utilisé à des températures ambiantes de - 20 °C à +60 °C.

Par principe, il faut utiliser exclusivement du matériel dans un état impeccable ! Les croches de grue NOEalu L endommagés doivent être mis hors de service !



Comme pièces de rechange, il faut utiliser exclusivement des pièces d'origine NOE !

Il faut par ailleurs appliquer les règles de sécurité en vigueur dans les différents pays (p. ex. en Allemagne les prescriptions des associations professionnelles pour la prévention des accidents sur le lieu de travail, relatives aux porte-charges pour engins de levage, BGR 500 (VBG 9a)), dans leur version respectivement la plus récente.

Attention :

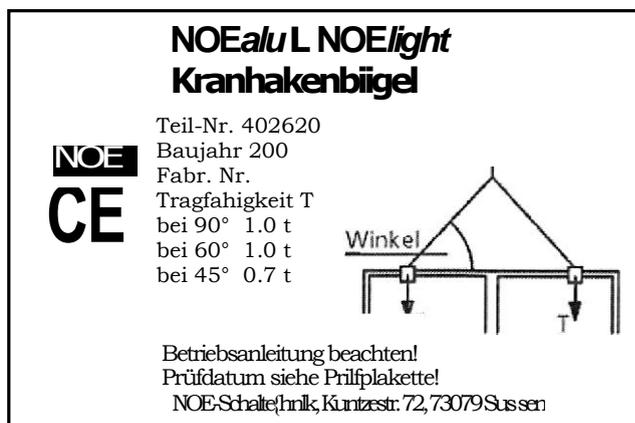


Il est interdit de transporter des personnes sur la charge et de rester sous la charge levée !

1.4 Utilisation du crochet de grue NOEalu L

1. Plaque signalétique

Le marquage de la plaque signalétique (voir figure 2) s'effectue selon



BGR 500 (VBG 9a, chapitre 2.8, § 3.4))

Figure 2



Attention :

Il est interdit d'utiliser le crochet de grue NOEalu L si la plaque signalétique manque, est illisible ou n'est pas intégralement remplie. Si cela s'avère nécessaire, une nouvelle plaque doit être appliquée exclusivement par NOE.

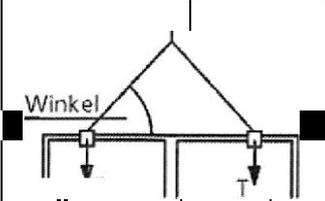
2. Plaquette de contrôle



Attention :

Il est interdit d'utiliser le crochet de grue NOEalu L si la plaquette de contrôle manque ou est illisible. Il faut donner lieu à un contrôle et à une nouvelle apposition de la plaquette.

3. Capacité de charge T



winke l	T
90°	1,0 t
60°	1,0 t
45°	0,7t

Figure 4

4 La capacité de charge maximale admissible est de 0,7- 1,0 t en fonction de l'angle formé par les chaînes de levage, conformément à la figure 4.

4. Pose du crochet de grue NOEalu L

Pousser le crochet de grue selon la figure 5 sur le profilé NOEalu L jusqu'à ce qu'il soit totalement en contact avec le profilé (1). La denture prend automatiquement dans le collet au niveau du profilé (2).



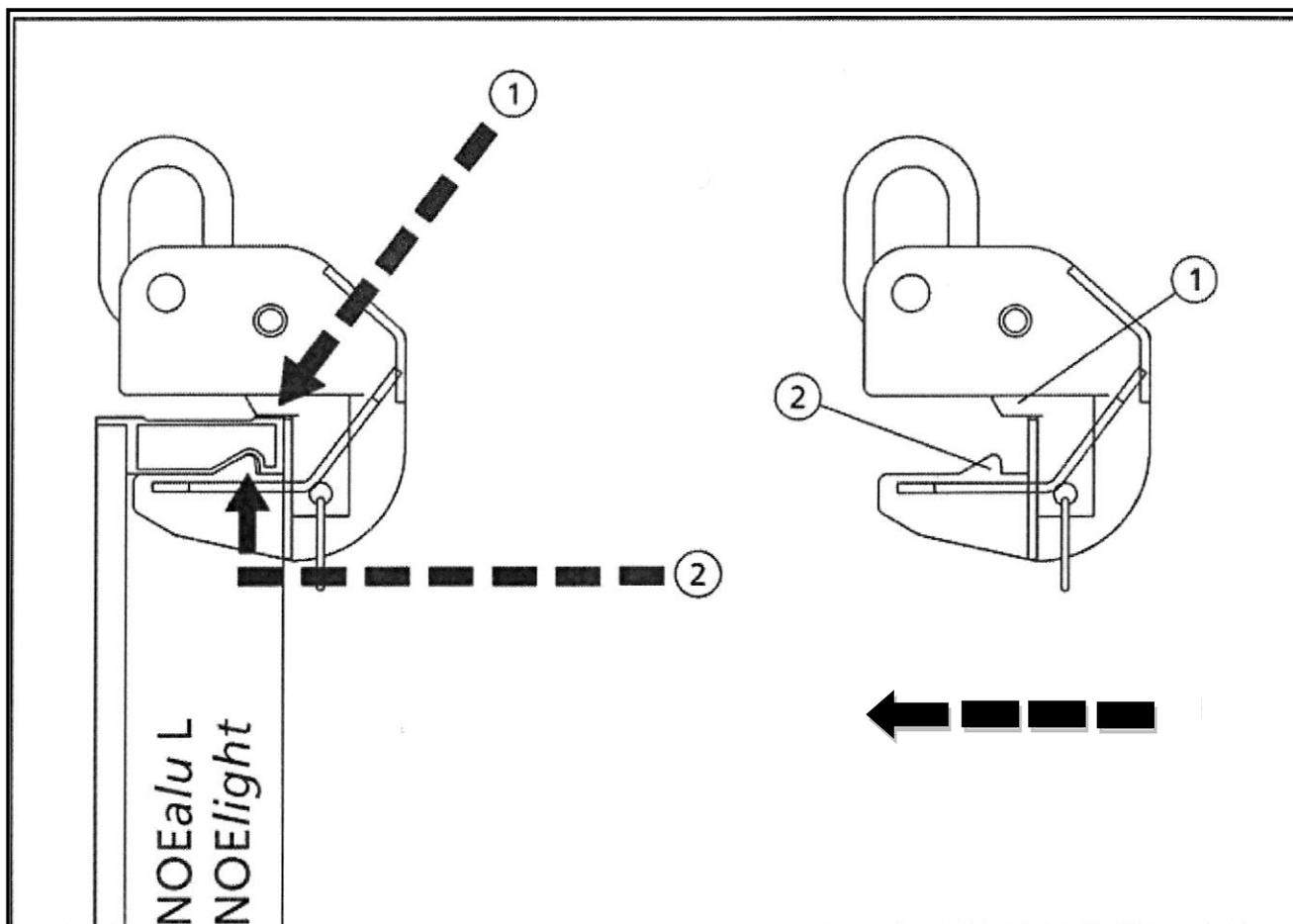
Attention :
Le levier de sécurité (1) doit être enclenché sur le profilé (figure 5).



Attention :
Il est interdit de détacher les éléments de coffrage du béton en exerçant un effort à la grue ! Le crochet de grue NOEalu L pourrait être alors soumis à une surcharge et, en se détachant brusquement du béton, les éléments de coffrage pourraient décrire des mouvements incontrôlés.

Cela présenterait un risque de blessure imminent !

Figure 5



Notice d'utilisation Crochet de Grue NOEalu L

Pour transporter des éléments de coffrage NOE avec le crochet de grue NOEalu L, il faut respecter les règles de sécurité suivantes :

Il faut utiliser exclusivement des éléments de levage à chaîne.

Les chaînes de levage doivent pouvoir jouer librement dans le maillon de levage. Utiliser exclusivement des crochets avec mécanisme de sécurité écartant tout risque de décrochage involontaire.

Lors du transport de panneaux individuels, la suspension de levage doit toujours être fixée en milieu de panneau Cf. figure 6

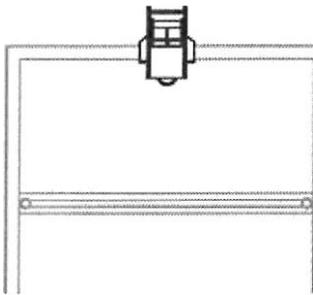


Figure 6

Lors du transport de plusieurs panneaux, la suspension de levage doit toujours être fixée en bout de [panneau](#). cf. figure 7.



Attention :
Pour la manutention d'éléments de grande surface,

Etat 04.2006

on fixe le crochet de grue au niveau de la jonction des éléments. De cette manière, un glissement transversal du crochet de grue NOEalu L est exclu. Il faut par ailleurs que les 2 crochets de grue NOEalu L soient disposés symétriquement par rapport au centre de gravité de la charge !

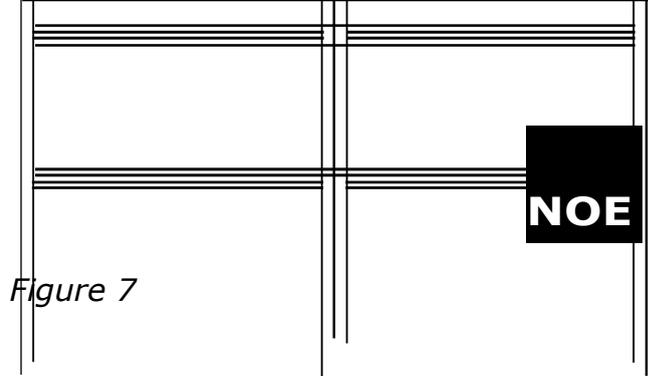


Figure 7

2 crochets de grue permettent de suspendre 5 panneaux au max.

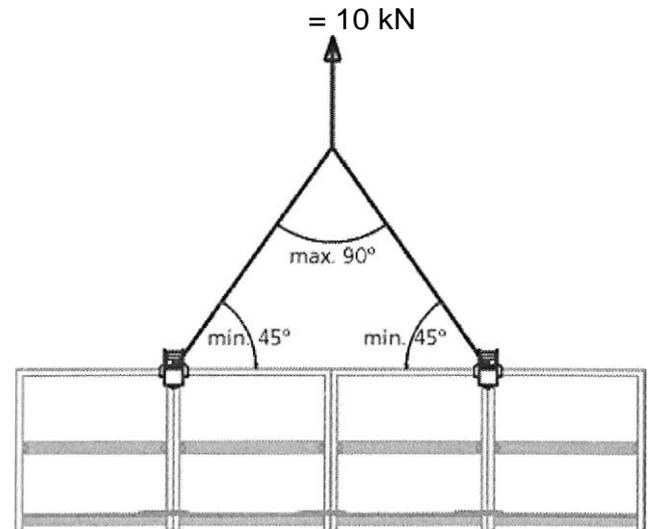


Figure 8



Attention :
Ne jamais poser brusquement la charge !

Attention :

Poser la charge de telle sorte que le levier de sécurité (1) (cf. page 6) ne cogne pas et que le crochet de grue NOEalu L ne porte pas contre un obstacle !



5. Retrait du le crochet de grue NOEalu L.



Attention :

Avant de détacher le crochet de grue NOEalu L, il faut toujours s'assurer que les éléments de coffrage reposent sur un appui suffisamment stable et sont calés de façon fiable !

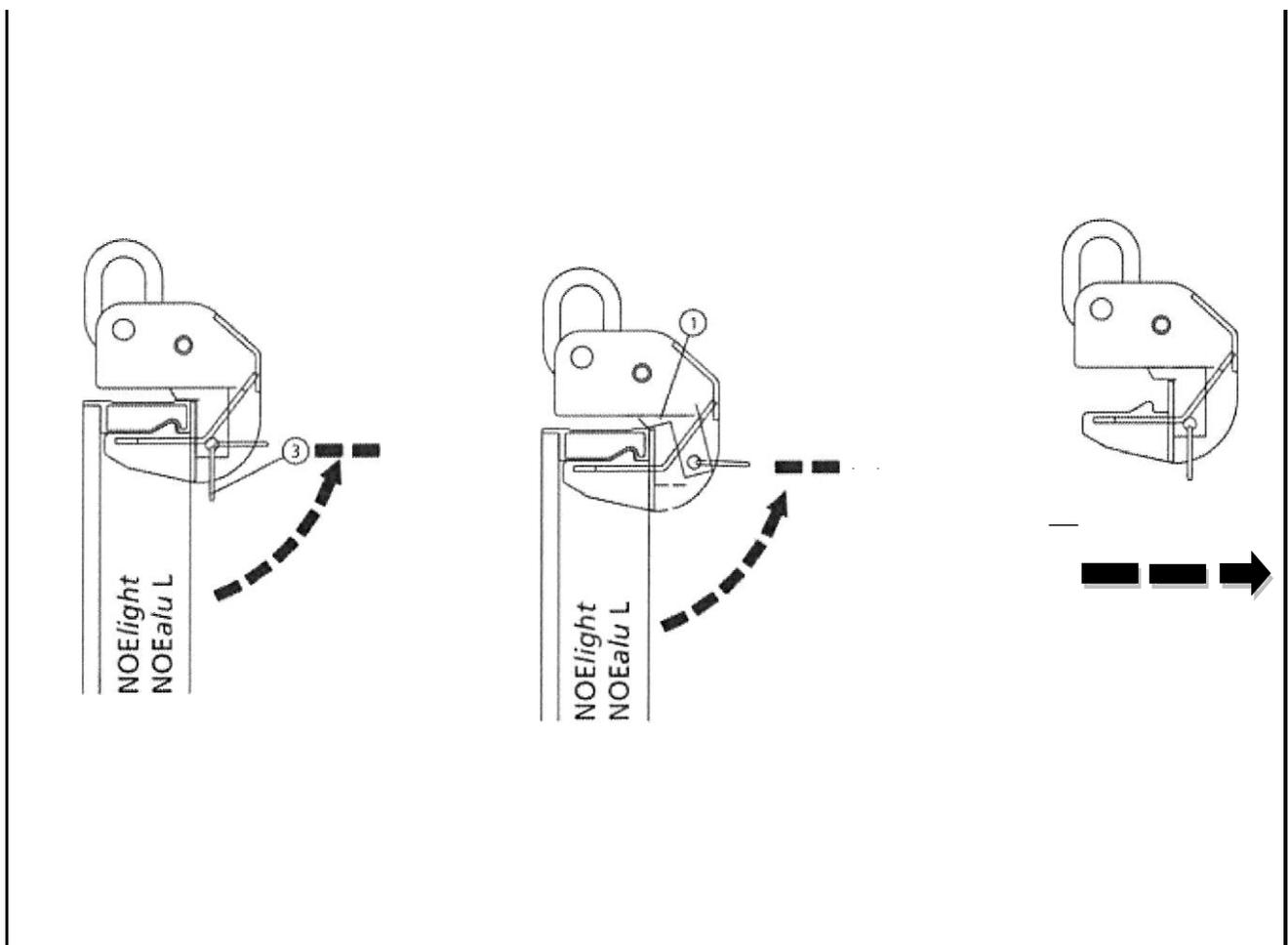
Si les éléments de coffrage ne sont pas correctement assurés, ils peuvent se renverser au décrochage du crochet de grue et causer de graves blessures !

Figure 9

Le retrait du le crochet de grue NOEalu L s'effectue de la façon suivante : Basculer vers le haut l'anneau (3) (figure 9) placé sur le levier de sécurité (1).

Tirer vers l'arrière l'anneau (3), le levier de sécurité se dégage en basculant vers le haut ; retirer du profilé le crochet de grue (figure 9) par l'arrière.

Figure 9



2. Annexe

2.1 Déclaration de conformité CE

Déclaration de conformité en français

NOE-Schaltechnik KuntzestraBe 72
73079 Süssen, Germany

Déclaration de conformité CE au sens de la directive CE relative aux machines 98/37/CE Annexe II A

Par la présente déclaration, nous certifions que par sa conception et sa construction, dans la version que nous commercialisons, le produit suivant satisfait aux exigences de la directive CE spécifique applicable, relatives à la sécurité et à la santé.

Toute modification apportée à ce produit sans notre accord entraîne l'annulation de la présente déclaration.

Chrochet de Grue NOEalu L, n° de pièce 402620

Directive appliquée:

Directive CE relative aux machines 98/37/CE

Normes harmonisées appliquées :

DIN 1055, DIN 4421, DIN 18800, DIN 15429, DIN 685 partie 5, BGR 500 (VBG 9a)

Süssen, le 1 avril 2006
ingénieur



Directeur technique,
diplômé.

2.2 Contrôle et maintenance

Généralités

Lors du contrôle du le crochet de grue NOEalu L, il faut respecter les paragraphes applicables de la prescription pour la prévention des accidents dans sa version la plus récente qui concerne les « porte-charges dans l'exploitation des engins de levage » (BGR 500 (VBG 9a)).

Il faut tout particulièrement respecter l'article 2.8, 3.15.1 « Contrôle avant la première mise en service » et 3.15.2 « Contrôles périodiques » ainsi que 3.15.3 « Contrôles extraordinaires, ces contrôles devant tous être effectués par un expert en la matière.

En outre, les dispositions de la norme 685 partie 5 - « Chaînes homologuées en acier rond »; Utilisation - doivent être appliquées.

1. Validité

Ces instructions de contrôle sont valables pour le contrôle périodique ainsi que pour le contrôle après des événements particuliers à effectuer sur le porte-charge suivant fabriqué par NOE-Schaltechnik et vendu ou loué par NOE-Schaltechnik :

Désignation	Crochet de Grue NOEalu L
N° de pièce	402620
Capacité de charge	700-1000 kg

2. Objectif

Le contrôle périodique du porte-charge garantit le maintien de sa fiabilité et de sa sécurité de fonctionnement et exclut le risque d'accident.

Les contrôles doivent être effectués à des intervalles réguliers (en Allemagne, au moins tous les 12 mois !).

Suivant les conditions d'utilisation, des intervalles plus rapprochés peuvent s'avérer indispensables.

3. Ampleur des contrôles

Le contrôle avant la première mise en service BGR 500 (VBG 9a) est pour l'essentiel un contrôle visuel et un contrôle du fonctionnement.

Il faut ici contrôler l'état du composant ainsi que son bon fonctionnement.

<O> Contrôle visuel :

Usure ou corrosion

Intégralité des pièces

Contrôle de fissuration des cordons de soudure et des composants

Contrôle du changement de forme du porte-charge

Domage d'ordre mécanique

Cote de contrôle figures 10 et

11

ainsi que BGR 500 3.15.4

Ampleur du contrôle

Contrôle du fonctionnement :

Mobilité du pêne

Mobilité de toutes les pièces mobiles

Accrochage du crochet de grue à un élément NOEalu L

Ressort de traction pour levier de sécurité

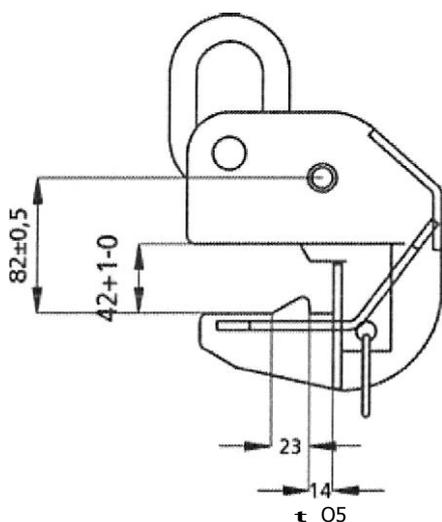
**Notice d'utilisation
Crochet de Grue NOEalu L**

4. Maintenance

Il faut veiller à ce que le levier de sécurité fonctionne facilement. Le cas échéant, les saletés (restes de béton etc.) qui gênent le fonctionnement du le crochet de grue NOEalu L doivent être intégralement éliminés.

➡ Si des réparations s'avèrent nécessaires, elles doivent être exclusivement effectuées par le fabricant.

Figure 10



5. Compétences

L'entrepreneur ou son délégué compétent pour les questions de sécurité est responsable de l'exécution périodique du contrôle de sécurité du porte-charge. Les contrôles de sécurité touchant ce porte-charge doivent être exécutés exclusivement par un personnel doté de la formation spéciale requise (en Allemagne : expert conformément à la définition du règlement BGR 500 [VBG 9a] §39).

Figure 11

